



DÉLIBÉRATION N°56-2025

Séance du mardi 7 octobre 2025

LE 7 OCTOBRE 2025 À 18H30, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURVIEL-LÈS-MONTPELLIER, RÉGULIÈREMENT CONVOQUÉ LE 2 OCTOBRE 2025, S'EST RÉUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, AU LIEU HABITUEL DE SES SÉANCES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE TOUZARD, MAIRE.

	<u>Nombre des Membres</u>
Afférents au Conseil Municipal	19
En Exercice	18
Présents	14
Qui ont pris part à la délibération	16

Présents : Mme Isabelle TOUZARD, M. Gilles CUSIN, M. Gilles CHICAUD, Mme Séverine SEGISMONT, Mme Corine DURAND, Mme Mélanie ARNAL, M. Dominique BARIL, M. Guilhem GARCIN, M. Laurent MAYOUX, M. Jean-Claude MOURET, M. Patrick ORTIGOSA, Mme Véronique POMAREDE, Mme Laurence ROUSSEAU, M. Bernard SENAULT.

Pouvoirs :

Mme Claudine MOYA-ANNE avait donné pouvoir à Mme Laurence ROUSSEAU,
M. Laurent PRAT avait donné pouvoir à M. Gilles CUSIN,

Absentes : Mme Juliette PAPROCKI-CAMARD, Mme Hélène BONNECUELLE

Secrétaire de séance : Mme Séverine SEGISMONT

OBJET : AUTORISATION A SIGNER LE PRÊT A USAGE RELATIF A UN LOCAL COMMUNAL AVEC L'ASSOCIATION ART MIXTE

Madame Corine DURAND expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code civil et notamment ses articles 1875 à 1891,

Considérant les dérangements occasionnés par les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire,

Considérant qu'il convient de formaliser les conditions du prêt des locaux par un contrat.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **APPROUVE** les termes du contrat de prêt à usage annexé à la présente délibération,

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit contrat ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

**La Maire,
Isabelle TOUZARD**



Signature

Certifié exécutoire compte tenu de :

sa transmission en préfecture le 13/10/2025

et de sa publication le 14/10/2025

et/ou de sa notification le _____